

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73043
Objet

**AERODROME DE ROYAN-MEDIS.
Bande d'envol E.W.
Travaux de balisage
électrique.**

**Marché ELECTRO.ENTREPRISE
CHARENTAISE.**

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 1er Décembre 1972, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour traiter le projet et diriger les travaux de balisage lumineux de la piste d'envol E.W.C. sur l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Sur proposition de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées chargé du Service Spécial des Bases Aériennes de la Gironde, le Conseil Municipal a décidé le 10 Janvier 1973 de traiter de gré à gré avec la Société B.B.T. pour la fourniture du matériel nécessaire à l'opération.

Il importe d'envisager l'exécution des travaux proprement dits se rapportant :

- à la mise en place des équipements de balisage (feux, transformateurs en série et projecteurs à éclat).
- à la fourniture de câbles d'alimentation électrique et de télécommande.
- à la mise en place des câbles électriques avec tous travaux de terrassements, canalisations et tous travaux de génie civil;
- aux travaux électriques de branchement des équipements de balisages, boîtes de distribution et aux raccordements d'extrémité de câbles et tronçons de câbles de balises.

- à la mise en place de régulateur du tableau de commande du balisage dans le hangar avion.

- à l'équipement et au branchement de la télécommande du balisage depuis la salle de contrôle.

Une consultation a été lancée auprès de neuf (9) entreprises qui ont toutes présenté des offres de prix :

Société FORCLUM, DOUGET, LAMBEYE.
E.G.E.C. à ROYAN
U.E.I.R. à SAINTES
BOISNARD à GEMOZAC
ELECTRO-FRANCE
COMPAGNIE SIGAUX ET ENTREPRISES ELECTRIQUES
MILDE MASSOT DIDIER
GROUPELEC-SAINTEONGE à PONS
ELECTRO-ENTREPRISE CHARENTAISE à ROCHEFORT S/MER.

Après examen des propositions, il s'avère que cette dernière entreprise présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter de gré à gré avec cette société dans le cadre d'un marché à intervenir conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à l'ENTREPRISE ELECTRO CHARENTAISE à TONNAY-CHARENTE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché de gré à gré

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération envisagée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché de gré à gré avec l'ENTREPRISE ELECTRO CHARENTAISE, dont le siège social est à la Coudrè, Chemin des Epinettes TONNAY-CHARENTE, aux fins d'exécution des travaux de balisage électrique de la piste d'envol E.W. de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, moyennant le prix de TRENTE TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE HUIT Francs CINQUANTE CENTIMES (33.758 Frs,50) hors taxes, soit TRENTE NEUF MILLE SEPT CENTS FRANCS (39.700 Frs) toutes taxes comprises.

- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 905-2, article 2300 sous la rubrique "Travaux neufs - Balisage de l'Aérodrome", du Bûdget primitif de l'exercice 1973.

APPROUVÉ



ROCHEFORT-S-MER, le

Le Sous-Prefet,

[Signature]

2-7 AVR. 1973

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Où il a été signé au registre MM. les Membres présents,



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

[Signature]